

juin
2025

L'info des PEP Brétil'Armor

Agir pour les droits et la protection des enfants

DANS CE NUMÉRO

**Le Service d'Accompagnement
Pédagogique A Domicile,
à l'Hôpital ou à l'Ecole**

**Devenir citoyen et accéder
à ses droits**

Le Conseil de la Vie Sociale :
un lieu d'expression et d'éveil
à la citoyenneté

Chères adhérentes, chers adhérents, Chères amies, chers amis,

Le réseau des pupilles de l'école publique a été fondé par des instituteurs afin de permettre à des enfants orphelins de guerre de profiter du droit à l'éducation et aux loisirs. Son action s'est étendue progressivement à la demande des autorités à des activités d'accueil en établissements médicaux-sociaux et en maison de l'enfance à caractère social.

Notre association dispose de tous ces établissements et dispositifs où l'on retrouve dans chacune de leur dénomination cette volonté de garantir les droits fondamentaux des enfants à l'éducation. Les termes d'école, éducation ou éducatif, de pédagogie sont présents dans tous les acronymes de nos établissements qu'il s'agisse du PEVLC, des IME ou CMPP et du SAPADHE dont il sera largement question dans ce bulletin. Ils témoignent de notre complémentarité et collaboration historique avec l'Education Nationale. Je pense également à nos maisons d'enfant pour lesquels nos missions d'accueil et de protection ne seraient pas complètes sans cette collaboration forte pour les accompagner vers l'autonomie.

Fortement mobilisés avec tous les personnels pour assurer ces missions qui nous sont confiées dans le cadre

de délégation de service public, nous observons pourtant une dégradation de plus en plus marquée du respect des droits des enfants: nombre d'évaluations d'enfants en danger non réalisées et de placements inexécutés par la justice ou les MDPH, délais de prises en charge qui s'allongent... Les listes d'attente ne diminuent pas et l'état de santé des enfants non pris en charge se dégrade.

Peu de familles ont la possibilité de recourir à la justice pour faire respecter les droits fondamentaux de leurs enfants. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants porteurs de handicaps.

Dans nos MECS, ces enfants doublement vulnérables sont accueillis par décision administrative ou judiciaire et devraient bénéficier d'une attention et d'une protection accrues. Or, parce qu'ils se trouvent à l'intersection de politiques publiques distinctes, le jeu d'acteurs de cultures différentes se neutralisent parfois à leurs dépens.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un défaut de financement qui n'est pas à la hauteur des enjeux éducatifs, de protection et de soins que les enfants sont en droit d'attendre,

conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au principe de non-discrimination des enfants porteurs de handicaps.

Face aux coupes budgétaires qui touchent tous les acteurs engagés dans l'éducation et la défense des droits des enfants, les associations comme les nôtres sont en danger. L'heure est grave, nous avons besoin de vous pour continuer nos missions, nos engagements et notre combat au service des plus faibles et fragiles dont les enfants en danger.

Je saisis cette occasion pour vous annoncer l'arrivée de notre nouvelle directrice, Murielle Cortot, dont la solide expérience dans le champ de la protection de l'enfance sera un atout majeur pour notre association.

Merci par avance de votre attention et de votre soutien.



Daniel Troadec
Président de
l'association des
PEP Brétil'Armor

Murielle Cortot, nouvelle directrice générale des PEP Brétil'Armor

Je suis ravie de m'adresser à vous aujourd'hui en tant que nouvelle Directrice Générale des PEP Brétil'Armor. C'est un honneur de rejoindre une association aussi engagée, forte de son histoire, de la richesse de ses établissements et des valeurs profondément humaines qui l'animent.

Mon parcours s'est construit à la croisée du pilotage stratégique et de l'engagement humain, avec la conviction que l'on peut diriger sans dominer, écouter sans renoncer, et que l'autorité n'a de sens que si elle se met au service du collectif. Ancienne travailleuse sociale devenue dirigeante, j'ai gardé au cœur de mes décisions la réalité du quotidien de terrain, la complexité du lien humain, et les tensions parfois invisibles mais bien réelles auxquelles les associations et fondations font face.

J'ai appris à naviguer entre les tempêtes et les mers plus calmes, à accueillir les doutes comme autant de leviers de lucidité, et à chercher l'équilibre entre sens, résultats et attention portée aux personnes vulnérables. Être dirigeante, pour moi, c'est accompagner, faire grandir, et tenter, chaque jour, de réconcilier le cœur, la raison et l'action. C'est aussi – et peut-être surtout – rester profondément humaine.

Avant d'entrer pleinement dans mes missions, il m'importe de venir à la rencontre de chacun des établissements et services de l'association. Ces visites seront l'occasion de me présenter et d'amorcer un lien authentique avec celles et ceux qui font la force et la vitalité de notre association.

Ces moments d'échange me permettront de nourrir mes premières rencontres avec nos financeurs, Agence Régionale de Santé, Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor ainsi que nos partenaires associatifs.

Je suis convaincue que c'est ensemble, dans la diversité de nos métiers, de nos territoires et de nos regards, que nous ferons vivre les ambitions et les valeurs de notre association. Je me réjouis sincèrement de rejoindre une communauté professionnelle investie et porteuse de sens, et d'avancer, avec vous, au service des publics que nous accompagnons.



Murielle Cortot
Directrice Générale
des PEP Brétil'Armor

Organigramme de la Direction Générale



Bertrand COMBOT
Directeur des ressources humaines



Murielle CORTOT
Directrice Générale - PEP Brétil'Armor



Anne Claire GUERIN
Directrice administrative et financière

PROTECTION DE L'ENFANCE



Hayat BENKABBOUR
Directrice Maison de l'enfance Carcé
Maison Gannedel, Redon
Lieu de Vie Vent du Sud
Lieu de Vie Marmailles
Lieu de Vie Adelphe



Alban GUILLEMET
Directeur Foyer la Passerelle
Maison du Couesnon

PEVLC



Marie DEGARDIN
Directrice Secteur PEVLC
Centre le Hédraou
Centre Cap Fréhel
8 centres ALSH



Audrey CHLIQUE
Directrice CMPP et CAMSP
Pays Malouin
Résidences Guibert, Scissy
et l'Ermitage



Hélène DANCER CAMASARA
Directrice Sensoriel
et **Chrystelle LANTHEAUME**
Directrice des accompagnements
des établissements et sensoriels
Kerveiza
Centre Angèle Vannier
Foyer de vie André Breton /
SAVS Vannier
Habitats regroupés l'Impérial
SAAAS SAFEP



Médico-Social enfants et adultes



Laurence VARINI
Directrice DITEP-SAFT Saint Brieuc
Lieu de Vie Lamballe
Lieu de Vie Jugon les lacs



Marion GUILLAUME
Directrice CMPP et CAMSP
CMPP Confluence
CAMSP Pitt'Ocha
SESSAD Bel Air
CMPP Gaston Chaissac
CMPP du Gacé



Brigitte SAMSON
Directrice DIME SESSAD UEMA
Les Hautes Roches, Saint-Malo

L'autonomie pour plus d'inclusion

Dans notre société, où les inégalités se creusent et où les clivages s'accroissent, la solidarité est un levier incontournable de l'engagement des PEP et de leur action. Il s'agit en particulier de développer l'autonomie des personnes qui nous sont confiées.

L'autonomie désigne la capacité à agir de manière indépendante, à prendre des décisions et à se gouverner soi-même sans être contrôlé par d'autres. Elle est souvent associée au développement de soi, à l'estime de soi et à la réalisation de ses aspirations et de ses valeurs.

Notre engagement est de permettre à chacun, quelle que soit son âge, sa situation socio-économique ou territoriale, sa situation de handicap ou de santé, de participer aux décisions qui le concernent et d'exercer pleinement sa citoyenneté et ses droits dans tous les actes de la vie. C'est ce qu'affirme notre volonté d'agir pour une société de plus en plus inclusive.

Nos actions s'appuient sur une dynamique de co-construction, s'inscrivent dans notre approche globale de la personne et reposent sur la diversité de nos secteurs d'activité en transversalité. C'est du moins l'ambition que nous avons !

La réalité est complexe : un enfant ayant un handicap sensoriel a besoin de mesures de compensations spécifiques, un jeune confié par décision de justice nécessite un cadre éducatif particulier, un accompagnement est utile à une personne fragile psychologiquement et socialement pour accéder au logement...

C'est à travers la mise en place de nos différents services dans leur diversité que les PEP Brétil'Armor participent au développement de l'autonomie des personnes confiées.



Jean-François Garnier
Administrateur des
PEP Brétil'Armor



Surveillante Veilleuse de Nuit

Qu'est-ce qui vous a amenée vers ce métier ?

Mon expérience en crèche et centre de loisirs a été un vrai déclic... couplée avec celle de la Poste qui m'a initiée au travail de nuit.

Que fait une surveillante de nuit ?

Je prends mon service à 22h45. Les éducateurs m'informent des événements de la journée, de la situation de chaque enfant. Je range la maison, prépare la table du petit déjeuner, je contrôle les machines, lave-vaisselle, machine à laver, sèche-linge, puis je passe le balai et la serpillière, enfin je finis par les poubelles.

Il est déjà près d'une heure du matin. Je vais alors remplir mon cahier de bord, avant de faire ma première ronde du soir. Je me pose ensuite dans le bureau et m'attache à la lecture des transmissions de la journée et des jours précédents en fonction de mon cycle de service.

Arrive ma deuxième ronde à 3 heures. Je continue sur ce rythme jusqu'aux premiers levers vers 5h30-5h45. C'est un moment toujours important, je connais les petits besoins de chacun, j'aime prendre soin des enfants dans ces moments privilégiés.

L'éducateur de service du matin et la Maîtresse de Maison arrivent alors à 7 heures (8 heures le week-end). C'est à mon tour de transmettre les informations et de passer le relai.

Qu'aimez-vous dans ce métier ?

L'évolution des jeunes, c'est très gratifiant. L'ambiance, c'est comme une famille, des jeunes qui ne se connaissent pas au départ, qui tissent des liens au fil du temps, qui se protègent les uns les autres. Le travail avec l'équipe, géniale, rien n'est laissé au hasard !

Quelles sont les compétences requises pour l'exercer ?

Beaucoup de bienveillance, aimer les enfants, être organisée, responsable... travailler en foyer ça peut être dur, les problématiques des gamins, les fugues, on travaille seul... la responsabilité est grande.



Samira Sirima
Surveillante Veilleuse de Nuit
Maison MERMOZ - MECS de Carcé

Le Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'École

Cadre national

Le Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) concrétise le droit, posé par l'article L111-1 du Code de l'éducation, à une scolarité continue pour tout élève malade ou empêché. La circulaire du 17 juillet 1998 établit ce droit pour les enfants malades ; celle du 3 août 2020 l'élargit, à titre exceptionnel, aux mineurs suivis par l'Aide sociale à l'enfance et fixe le pilotage.

Le dispositif relève de l'école inclusive : les apprentissages doivent se poursuivre dès 3 ans, sans rupture. La Fédération générale des PEP (FGPEP) porte aujourd'hui 84 dispositifs APADHE via ses associations départementales. Une convention nationale Éducation nationale (EN) – FGPEP fixe le cadre ; un comité de pilotage (COFIL) national en définit les orientations, relayées par des COFIL académiques qui adaptent la mise en œuvre aux besoins locaux.

Procédure d'admission :

Les responsables légaux saisissent le médecin de l'EN ; celui-ci décide de l'admission. Un coordonnateur – enseignant spécialisé EN – élabore le projet personnalisé, organise les cours, en présentiel ou à distance, et suit l'élève. Des points d'étape et un bilan annuel sont menés avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation et de la Scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH). Les moyens humains,

heures d'enseignement et indemnités, sont délégués par les directeurs académiques.

Le SAPADHE 35

• **Pilotage** : un enseignant spécialisé de l'EN à temps plein, Laurent Boucher, coordonne le dispositif sous l'autorité du directeur académique.

• **Convention locale** : la convention nationale EN-FGPEP sera déclinée avec l'association des PEP Brétil'Armor.

• **Financement** : crédit d'heures supplémentaires d'enseignement (HSE) alloué chaque année pour rémunérer les enseignants intervenants.

Données 2023-2024

- 223 élèves suivis, dont 64 % de filles.
- Pathologie dominante : refus scolaire anxieux (RSA).
- Volume HSE :
 - 1er degré public : 193,5 HSE
 - 1er degré privé : 86 HSE
 - 2nd degré public : 879,5 HSE
 - 2nd degré privé 283,5 HSE

Prévision 2024-2025

- 222 élèves attendus, 68 % de filles.
- HSE prévues :
 - 1er degré public : 315 HSE
 - 1er degré privé : 127 HSE
 - 2nd degré public : 1000 HSE*
 - 2nd degré privé : 300 HSE*

Tendances et projets

- **Post-COVID** : hausse durable des demandes, liée aux impacts psychologiques de la pandémie.
- **Innovation pédagogique** : recours croissant aux robots de téléprésence pour maintenir le lien classe-élève.
- **Ouverture culturelle** : actions (cinéma, concerts) visant le développement des habiletés sociales.

Gouvernance locale

Les bilans intermédiaires et finaux réunissent coordination, médecin Conseiller technique de l'EN et l'IEH-ASH pour ajuster les moyens et préparer le retour en classe.

**Enveloppe budgétaire maximale atteinte.*



Christine Hervé
Secrétaire générale
PEP B'A en charge
des relations
avec l'Éducation
Nationale



Laurent Boucher
Coordonnateur
SAPADHE 35

Christine Hervé représente les PEP BA au sein de ces instances :

Au niveau du Rectorat :

- CAAECEP : instance chargée de l'agrément des associations partenaires de l'EN.
- COFIL APADHE : orientations de l'académie.
- Pôle d'enseignement des Jeunes Sourds (PEJS) sous la direction du ministère.
- Pôles d'Appui à la Scolarité avec l'Agence Régionale de Santé et l'EN.

Au niveau des départements 22 et 35 :

- Points réguliers avec les Directeurs académiques 22 et 35 : postes, inclusion.
- CODESI 35 : Comité Départemental de la Scolarisation des élèves en Inclusion.
- Écriture des conventions avec l'ARS et l'EN.
- Convention SAPADHE/EN.



Le SAPADHE : un dispositif au service d'une école véritablement inclusive

Le SAPADHE (Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École), dispositif de l'Education Nationale en convention avec les PEP Brétil'Armor, incarne l'engagement en faveur d'une éducation pour tous, accessible et équitable, quels que soient les obstacles rencontrés par les élèves. Ce dispositif s'adresse aux enfants et adolescents scolarisés, de la maternelle au lycée, dont la scolarité est interrompue ou perturbée en raison de problèmes de santé, qu'ils soient physiques ou psychiques. Son objectif est clair : permettre à chaque élève concerné de poursuivre sa scolarité, de maintenir le lien avec l'école et de rester acteur de son parcours éducatif.

Au cœur de l'action du SAPADHE se trouve une volonté forte d'inclusion. Loin d'être un simple soutien scolaire, le service incarne une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève, dans le respect de son rythme et de sa situation. Grâce à une coordination étroite avec les établissements scolaires, les familles, les équipes médicales et les enseignants volontaires, le SAPADHE construit un accompagnement personnalisé, souple et bienveillant.

L'intervention peut se faire à domicile, en milieu hospitalier ou au sein de l'établissement scolaire, selon l'état de santé de l'élève et les recommandations médicales. Cette souplesse est essentielle pour garantir la continuité pédagogique sans rompre le lien social, si fondamental au développement personnel et scolaire. Le SAPADHE veille à ne pas isoler davantage l'élève, mais au contraire à le maintenir dans une dynamique d'appartenance à la communauté scolaire.

L'inclusion soutenue par des projets collectifs favorisant l'ouverture culturelle et la socialisation

Le mercredi 30 avril, dans ce cadre, trois lycéens accompagnés du coordonnateur du SAPADHE ont assisté à un concert à l'UBU, salle emblématique rennaise



Cette sortie, organisée en partenariat avec l'association Parcours Trans, visait à travailler les habiletés sociales des élèves dans un contexte valorisant, hors cadre scolaire. Ce moment a permis à chacun de prendre part à une expérience culturelle forte, favorisant la confiance en soi, l'autonomie et le vivre-ensemble.

Ce type d'initiative illustre pleinement l'esprit du SAPADHE : l'accompagnement ne s'arrête pas aux portes de la maison ou de la classe, il s'étend à toutes les dimensions de la vie des élèves

Les PEP Brétil'Armor, forts de leur expertise dans le champ de l'éducation populaire et de la solidarité, facilitent la réalisation des missions du service avec une approche profondément humaine. L'inclusion ne se limite pas à l'adaptation de contenus pédagogiques ; elle repose sur une

écoute attentive, une posture d'accompagnement et une confiance dans les capacités de chaque jeune à poursuivre son chemin, malgré les difficultés rencontrées.

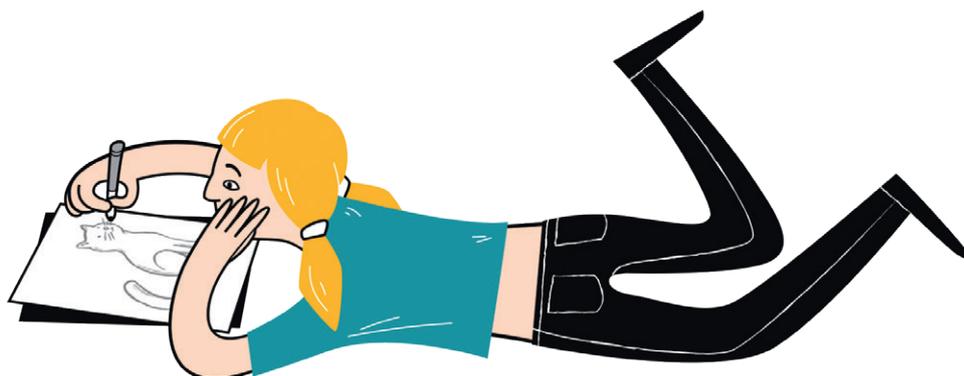


En intervenant au plus près des besoins, avec réactivité et bienveillance, le SAPADHE contribue à une école inclusive, où chaque élève, quelle que soit sa situation, peut apprendre, progresser, et se projeter dans l'avenir. Il incarne une vision de l'éducation qui refuse l'exclusion, valorise la coopération et met l'humain au centre des priorités.

À travers ce dispositif, les PEP Brétil'Armor rappellent que l'école ne se résume pas à un lieu physique, mais qu'elle est un droit fondamental, qui doit pouvoir s'exercer partout, pour tous, et tout le temps.



Laurent Boucher
Coordonnateur
SAPADHE 35



Devenir citoyen et accéder à ses droits

Devenir citoyen est un processus d'apprentissage et de formation qui permet à chaque personne, de comprendre les valeurs, les droits et les devoirs liés à la vie en société.

Le service Horizon accompagne 25 jeunes, mineurs non accompagnés et jeunes majeurs âgés de 16 à 25 ans, au sein d'un dispositif semi-autonome. Une équipe de quatre travailleurs sociaux les soutient dans la construction de leurs projets de vie en France.

Le Service Horizon intervient dans plusieurs domaines clefs : accès aux soins, insertion dans le monde professionnel (scolarité, apprentissage, emploi), intégration dans la vie citoyenne (activités de loisirs, découverte du territoire...). Un volet essentiel de l'accompagnement porte sur l'accès aux droits et la pleine réalisation de l'accès à la citoyenneté, notamment à travers l'accompagnement dans les démarches de régularisation.



Parcours de jeune

Après un long périple de quelques semaines voire de plusieurs mois, le jeune, à son arrivée sur le territoire français est pris en charge par le Département et hébergé à l'hôtel pour une durée parfois longue, en attendant l'évaluation de sa minorité. Une fois celle-ci reconnue, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) prend le relais par le biais d'une mesure de protection : placement provisoire, jugement d'assistance éducative, tutelle...

Le jeune, à son admission au sein du service, se voit remettre un livret explicatif sur ses droits et devoirs. Comme le prévoit la loi de 2002, l'équipe éducative place le jeune au centre de son projet de vie en l'accompagnant vers son autonomie et en favorisant sa capacité de décision pour qu'il devienne acteur de son parcours.

Les démarches pour sa régularisation sur le territoire sont une étape essentielle de l'apprentissage de la citoyenneté. Le Service d'Accompagnement au Mineur Non Accompagné à ce titre joue un rôle fondamental : il informe les jeunes et les aide à faire valoir leurs droits fondamentaux au milieu de démarches souvent complexes et lourdes.

Les démarches de régularisation exigent une connaissance des valeurs républicaines comme pour les demandes de nationalité ou pour certains titres de séjour, conditionnés à la signature d'un contrat d'engagement.

Néanmoins, cet engagement et cette implication ne permettent pas toujours aux jeunes étrangers d'accéder

à l'ensemble des droits français. Leur statut restreint souvent leur accès à certaines aides ou certains droits.

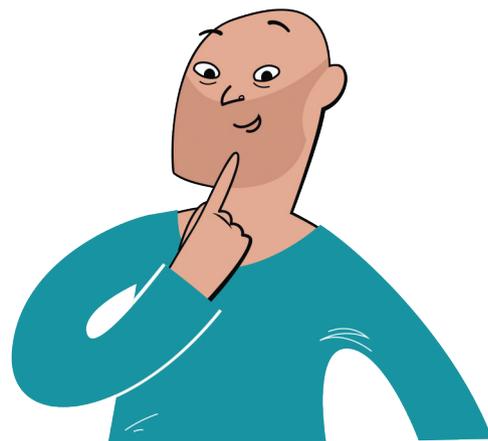
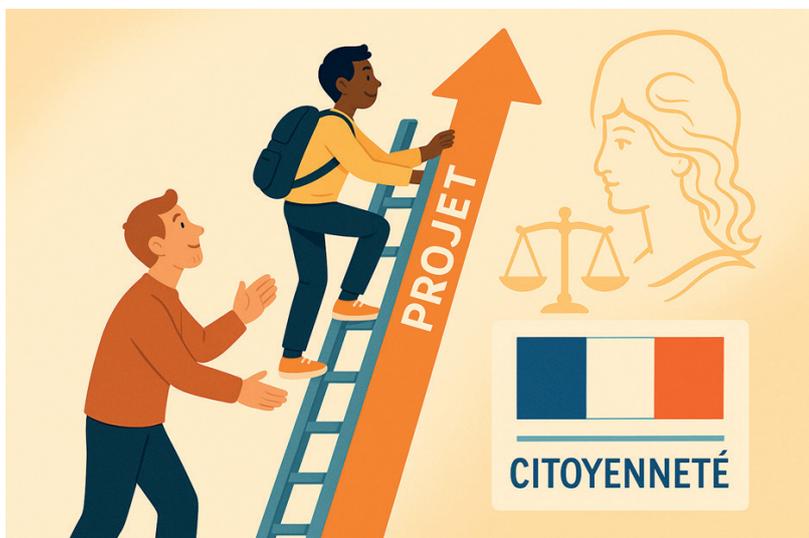
La parole des jeunes est au centre des actions du service Horizon qui organise des réunions trimestrielles afin de les impliquer dans la vie de l'établissement, débattre autour de l'actualité ou encourager leur participation active à la vie du service.

De nombreuses activités, séjours et projets sont proposés afin de favoriser leur connaissance du territoire et de développer leur culture citoyenne (sorties extérieures, séjours d'été, etc.). Des projets éducatifs sont également proposés pour renforcer leurs compétences, comme par exemple des ateliers sur l'écologie ou les droits et devoirs d'un salarié.

Par ailleurs, des professionnels ou des associations, telles que l'Association pour l'Accès aux Droits des Jeunes ou l'Accompagnement vers la Majorité s'engagent à accompagner les jeunes dans leurs démarches par le biais de permanences juridiques avec des avocats ou d'outils tel que l'annuaire du CDAD.



L'équipe du service Horizon



Le Conseil de la Vie Sociale : un lieu d'expression et d'éveil à la citoyenneté

La Maison de l'Enfance de Carcé a mis en place un Conseil à la Vie Sociale (CVS) afin de faciliter l'expression de ses « usagers » (le terme usager en référence à la loi 2002-2 qui définit leurs droits) :

- Les enfants mineurs placés à l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs représentants légaux,
- Les jeunes majeurs ayant contractualisé avec l'Aide Sociale à l'Enfance et confiés au Service d'Accompagnement Progressif et Personnalisé (SAPP).

S'il a été assez simple de mobiliser les enfants mineurs ou les jeunes majeurs, il a été plus difficile à leurs représentants légaux de proposer leur participation au sein du CVS. Les parents privilégient en effet la situation personnelle de leurs enfants et sont souvent mal à l'aise du fait des difficultés qui ont été à l'origine d'un placement à l'aide sociale à l'enfance.

Le CVS est une instance où se fait l'information sur la vie institutionnelle de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : nouveau Projet d'Etablissement, événements, fêtes, déménagements, ... mais c'est surtout l'occasion pour les représentants des jeunes, soit un à deux délégué.es par groupe, de rapporter les demandes collectives qui émanent de chacun des groupes de la MECS: SAPP, Maison 31, Maison Bleue, Mermoz, Pré-SAP, Dispositif Autrement.

Les réunions sont animées par un responsable de service, Christian Brosse, aux côtés de la directrice, Hayat BENKABBOUR. Elles se tiennent trois fois par an et réunissent les jeunes, les salarié.es et les administratrices représentant notre association.

Au-delà des questions posées sur la nourriture, le règlement de fonctionnement, les équipements...et des réponses attendues, la représentation en CVS est une occasion pour les

jeunes de s'approprier la notion de citoyenneté :

- En préalable à chaque réunion du CVS, les jeunes de chaque groupe sont réunis en « conseil de maison » et se concertent sur les sujets qu'ils veulent porter au CVS. Ils désignent leurs représentants et leur demandent de faire valoir la parole des jeunes de leur « maison ou service »,
- En CVS, chaque délégué.e s'exprime devant une assemblée attentive et engage ainsi la discussion avec la direction de l'établissement et les représentants.es du Conseil d'Administration de l'association,
- Chaque délégué.e peut alors contribuer à la réflexion collective, sur des sujets tels que la présence ou pas d'animaux dans les maisons, l'usage des téléphones portables, la mise en place de commissions « menus »,...

Les jeunes sont des citoyens en devenir. Au-delà de l'exercice du droit de vote, il est important qu'ils puissent comprendre que l'exercice de la citoyenneté passe aussi par l'expression individuelle et collective des attentes sociales qui permet de tisser le lien social et briser l'isolement.

Sur chaque groupe, y compris avec des jeunes qui ont des difficultés à se concentrer, la démarche « conseil de maison et CVS » contribue ainsi à l'éveil à la citoyenneté et à l'insertion sociale.



Patrice Bouvet
Responsable de Service, Maison de l'Enfance de Carcé



« On passe tous par des moments difficiles, mais on grandit et on apprend. Regarde maintenant où j'en suis. J'ai passé mon bac. Je suis à la fac. »

Théo

« Cet enfant fait beaucoup de crises ».

Melvin 10 ans et Noelia (11 ans)

Réponse d'un jeune majeur...

« Moi aussi, je faisais beaucoup de crises, j'étais très en colère...aujourd'hui j'ai eu mon bac et je fais des études supérieures... on peut changer... il faut laisser une chance et aider cet enfant »





Brèves

C'est sous un soleil généreux que nous avons fêté les 20 ans de la résidence André Breton le 24 mai dernier. Merci aux professionnels et aux résidents de l'établissement pour la qualité du programme. Nous reviendrons sur cet événement dans un de nos prochains bulletins.

Tous les cadres hiérarchiques de l'association se sont réunis le 13 juin dernier au centre du Hédraou à Perros-Guirec pour réfléchir sur

les sujets d'actualité et les priorités de l'association.

Le Hédraou renouera, du 4 au 9 août, avec son Histoire : une colonie 100% dans les valeurs des PEP se tiendra dans les locaux de Perros-Guirec. Elle accueillera une vingtaine d'enfants de la ville de Lannion : découverte du milieu marin et activités nautiques au programme.

L'équipe d'animatrices du Domaine le

Hédraou diversifie ses interventions. Durant l'année scolaire, elles ont préparé et animé 40 demi-journées d'animation sur la découverte de l'environnement auprès des élèves des écoles de Perros-Guirec et Caouennec.

Les centres de découvertes de Plévenon et de Perros-Guirec accueillent vos groupes pour vos séjours-mer. Vous pouvez aussi prévoir des séjours pour profiter des couleurs

d'automne sur la Côte de Granit Rose. Contactez-nous via l'adresse sejours@pepbretillarmor.org.

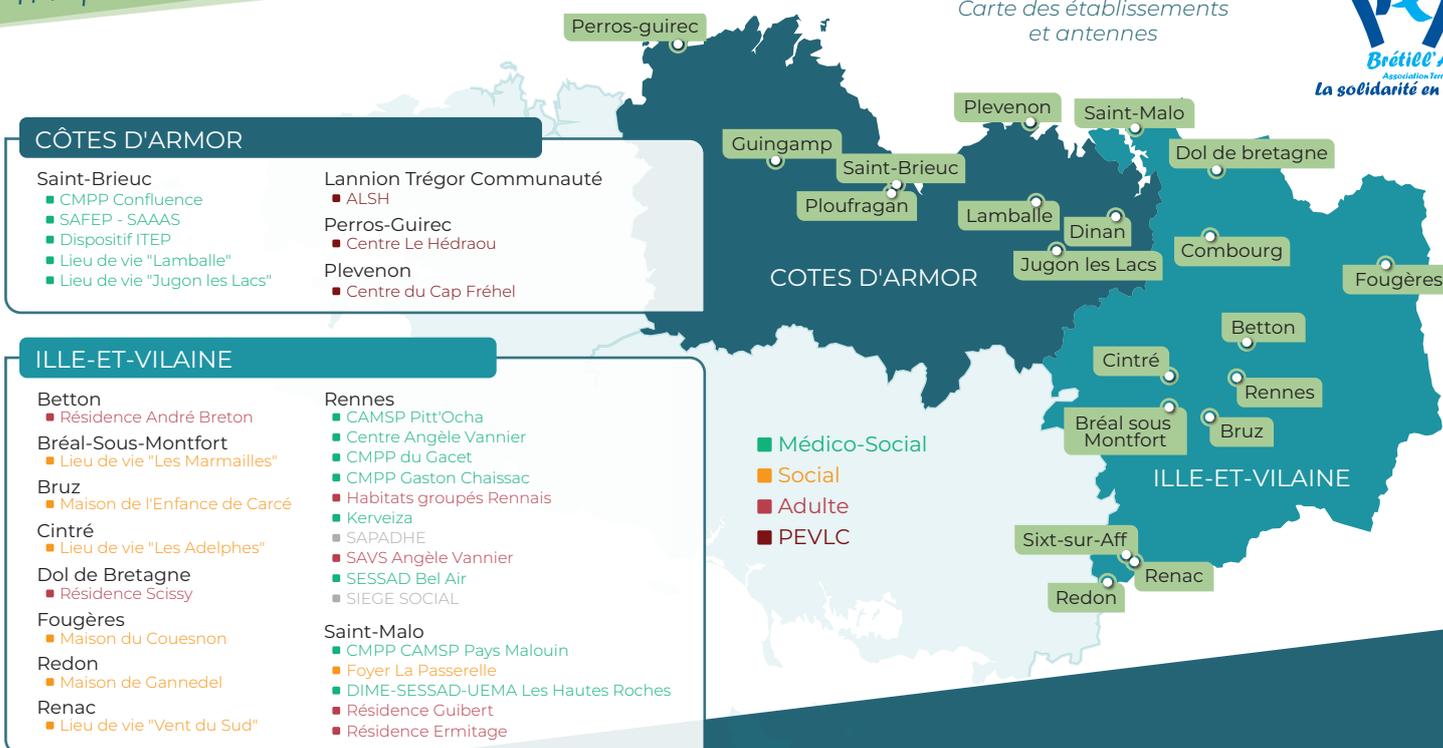
Lancement du nouveau site Internet de l'association : www.pepbretillarmor.org (Notre ancien site www.lespepba.org sera désactivé prochainement)



Implantation des PEP Brétil'Armor sur le territoire



Carte des établissements et antennes



02 99 86 13 30

siege.pepba@pepbretillarmor.org
www.pepbretillarmor.org

PEP Brétil'Armor

Siège Administratif
115 boulevard Albert 1er,
35208 RENNES CEDEX 2